



Article 1 : Présentation

La Commune et la Médiathèque Nathan Katz de Waldighoffen, organisent, pour la première fois, un concours de décoration de sapins de Noël.
Ce concours se déroulera lors du Marché de Noël qui aura lieu les 21 et 22 novembre à la Salle Polyvalente.

Contact : Julie SCHLEGEL

Médiathèque Nathan Katz – WALDIGHOFFEN

Tél : 03 89 68 94 40

Email : jschlegel.waldighoffen@orange.fr

Article 2 : Inscription

Ce concours, gratuit, est ouvert à tous : individuels, associations, commerçants, écoles.
Les formulaires d'inscription sont mis à votre disposition à la Médiathèque Nathan Katz et à la Mairie de Waldighoffen.
Le formulaire d'inscription est à transmettre à la Médiathèque Nathan Katz ou à la Mairie au plus tard le 30 octobre 2015.
Les sapins seront attribués par ordre d'arrivée des inscriptions et dans la limite du nombre disponible.

Article 3 : Installation et décoration

Les sapins seront fournis et installés par la municipalité.
Le thème et les sujets de décoration sont au libre choix des concurrents. Veillez toutefois à prévoir des ornements qui peuvent être exposés à l'extérieur.
Les décorations électriques ne sont pas acceptées.
La décoration devra être mise en place le samedi 21 novembre 2015 entre 10h00 et 14h00.

Article 4 : Lieu

Pendant toute la durée du marché de Noël, les sapins seront exposés dans la salle polyvalente ainsi que sous son préau.
Après la manifestation, les sapins seront visibles dans le village jusqu'au début du mois de janvier, et participeront ainsi à l'embellissement du village en cette période de fête.

Article 5 : Le vote

Le public du marché de Noël votera pour le plus beau sapin. Des bulletins de vote ainsi qu'une urne seront mis à leur disposition.

Article 6 : Les résultats

La proclamation du résultat et la remise de prix aura lieu le dimanche 22 novembre 2015 en fin d'après-midi, à la salle polyvalente. Le gagnant absent sera averti personnellement par les organisateurs.

Article 7 : Vol et dégradation

La Commune et la Médiathèque Nathan Katz de Waldighoffen, ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables du vol ou de la dégradation des objets décorant.

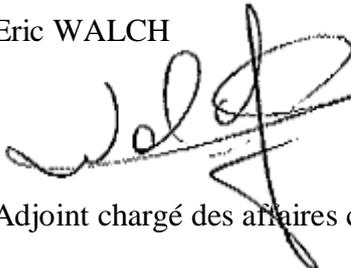
Article 8 : Droit à l'image

Les participants acceptent que des photographies de leurs sapins décorés soient réalisées par les organisateurs. Ils autorisent également la diffusion et la publication des dites photographies dans la presse locale et sur le site communal.

Toute participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à Waldighoffen le 24 août 2015

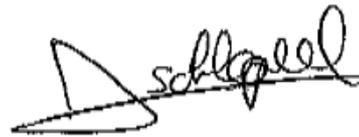
Eric WALCH



Adjoint chargé des affaires culturelles



Julie SCHLEGEL



Médiathèque Nathan Katz